



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires

Partis politiques

Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Berne, le 13 avril 2017

**Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2018 :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à prendre position sur le paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2018 dans le cadre de la procédure de consultation.

Le présent paquet d'ordonnances contient cinq ordonnances relatives au droit de l'environnement. Il s'agit des actes suivants :

- l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux ; RS 814.201),
- l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair ; RS 814.318.142.1), incluant également la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEné ; RS 730.01),
- l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB ; RS 814.41) : en réponse à la motion 15.4092 Lombardi. Routes. Mesures de protection contre le bruit à partir de 2018, et
- l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (ordonnance sur les parcs, OParks ; RS 451.36).

Les révisions sont indépendantes les unes des autres. Les textes révisés devraient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **26 juillet 2017**.

Les projets et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.



Dans le cadre de la présente consultation, nous vous prions de bien vouloir utiliser **les formulaires électroniques** disponibles à l'adresse Internet mentionnée ci-dessus et nous transmettre votre prise de position (**sous format Word et PDF**) à l'adresse suivante, dans le délai imparti :

polg@bafu.admin.ch

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :

- Questions générales de procédure :
Mme Nathalie Müller (nathalie.mueller@bafu.admin.ch / tél. 058 467 89 39)
- Ordonnance sur la protection de l'eau :
M. Reto Muralt (reto.muralt@bafu.admin.ch / tél. 058 463 74 41)
- Ordonnance sur la protection de l'air et ordonnance sur l'énergie :
M. Rainer Kegel (rainer.kegel@bafu.admin.ch / tél. 058 462 80 72)
- Ordonnance sur la protection contre le bruit :
Mme Evelyn Mayer (evelyn.mayer@bafu.admin.ch / tél. 058 462 46 54)
- Ordonnance sur les parcs:
M. Carlo Ossola (carlo.ossola@bafu.admin.ch / tél. 058 462 93 73)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Doris Leuthard
Présidente de la Confédération